

## SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 27 JUIN 2023

MOTION 2023-08<sup>1</sup>

**DEPOSEE par NICOLAS DE PERETTI**

**OBJET : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ENDOMETRIOSE**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le 03 juin 2023, la Mutualité de Corse a organisé une journée d'information et de prévention relative à l'endométriose.

Parmi les conclusions établies, la non-reconnaissance de cette maladie dans la liste des affections de longue durée demeure l'enjeu principal pour les patientes.

L'endométriose est une pathologie chronique et invalidante, qui touche 5 à 15 % des femmes en France. Dans environ 5% des cas, la maladie a des conséquences lourdes sur la santé des patientes.

La maladie est handicapante au quotidien, dans la vie personnelle des femmes, et dans leur carrière professionnelle.

Parmi les problématiques constatées :

- Le temps de diagnostic moyen en France est de 7 ans. (Source Haute autorité de la santé.)
- La non-reconnaissance de cette maladie, son caractère hautement discriminatoire sont autant de sujets devant inviter les autorités à accélérer le processus de reconnaissance de cette maladie.

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité

- 29% des femmes atteintes estiment que leur carrière professionnelle est handicapée par la maladie, le reste à charge moyen est d'environ 150 € par mois. (Selon une étude récente d'Heroic Santé)
- Les soins de support sont à ce jour remboursés uniquement par les mutuelles.
- Le reste à charge moyen en Corse n'a fait l'objet d'aucune étude et les services de soins actuels sont dans l'incapacité de supporter le flux de patientes.
- La non-reconnaissance de la maladie et sa méconnaissance impliquent que pour partie les patientes doivent insister pour bénéficier d'un premier diagnostic.
- L'équipement de la Corse en matière d'imagerie par résonance magnétique (IRM) est insuffisant, ainsi pour la seule région ajaccienne, le nombre de machines disponibles s'élève à deux soit le même nombre qu'il y a vingt ans alors que dans le même temps la population a augmenté dans des proportions très importantes.
- 40% des demandes d'ALD sont actuellement refusées y compris pour des patientes ayant un parcours de soins ayant nécessité de lourdes opérations chirurgicales. (Source association ENDMIND)

La reconnaissance de la maladie en ALD 30 est un objectif en cela qu'elle permettra pour les patientes de pouvoir bénéficier d'un parcours rationalisé et de disposer quand cela est nécessaire de la prise en charge idoine. (Bons de transport etc...)

La non-reconnaissance de cette maladie à son juste niveau touchant une proportion non négligeable de la moitié de l'humanité procède également d'un combat de société.

**CONSIDERANT** que l'endométriose est une maladie chronique touchant entre 5 et 15% de la population féminine en âge de procréer.

**CONSIDERANT** que 40% des cas d'infertilité en France seraient causés par cette maladie. (Source VIDAL).

**CONSIDERANT** que l'actuel reste à charge pour les patientes est en moyenne de 10% de leurs revenus.

**CONSIDERANT** que ce reste à charge a pour conséquence un renoncement aux soins.

**CONSIDERANT** que l'accessibilité aux soins est un droit.

**CONSIDERANT** que le nombre de jours moyen d'absences de ces patientes est relativement faible au regard de la moyenne nationale démontrant le courage de nombre d'elles à faire face à leurs douleurs et à poursuivre leurs carrières professionnelles.

**CONSIDERANT** que la reconnaissance d'une ALD 30 permettra un parcours de soins normé et d'éviter d'ajouter à la maladie la détresse d'une non reconnaissance par la société de leur situation.

**CONSIDERANT** plus particulièrement qu'en Corse, l'offre de soins n'est pas en mesure de supporter la masse de patientes et que nombre d'elles se voient dans l'obligation d'être suivies sur le continent.

**CONSIDERANT** que l'offre de soins en Corse est en phase ascendante du fait de la mise en place d'une filière complète à horizon 2024.

**CONSIDERANT** que les montants alloués à la recherche sont clairement insuffisants et que l'actuelle politique publique en la matière n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

## **LE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE :**

**SOUTIENT** la demande de reconnaissance de l'endométriose en tant qu'affection de longue durée.

**RAPPELLE** que la Collectivité de Corse en sa qualité de premier employeur de l'île est confrontée à cette maladie au regard de surcroît d'une proportion de personnels féminins très importante.

**DEMANDE** aux élus de Corse de soutenir cette demande de reconnaissance.

**CONSIDERE** qu'aucune société n'a d'avenir si elle n'est pas engagée contre les discriminations faites aux femmes.